

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

19 NOV. 2018

Arrêté du

**portant nomination de membres de missions régionales d'autorité environnementale
du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe)**

NOR : TREV1828271A

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu le décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale, et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2015 relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n°2015-1229 du 2 octobre 2015 ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2016 portant approbation du règlement intérieur du Conseil général de l'environnement et du développement durable, et notamment ses articles 14 et suivants ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2016 modifié portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) ;

Vu l'avis de la commissaire générale au développement durable ;

Vu l'avis du bureau du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Sur proposition de la vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre de la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour une durée de trois ans :

1° En qualité de membre permanent du CGEDD :

M. Bruno Lhuissier, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, suppléant.

Article 2

Sont nommés membres de la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) de la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin, pour une durée de trois ans :

1° En qualité de membre permanent du CGEDD :

M. François-Régis Orizet, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, président ;

M. Bernard Buisson, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, suppléant ;

2° En qualité de membre associé du CGEDD :

Mme Nicole Olier, titulaire ;

M. Gérard Berry, suppléant.

Article 3

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

19 NOV. 2018

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique
et solidaire,



François de Rugy